

La Fédération des entreprises de services à la personne,
l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour défendre la Petite enfance



Défendre les entreprises / Développer et pérenniser l'activité
Veiller et agir pour un environnement réglementaire adapté
Professionaliser le secteur / Former et valoriser les salariés
Assurer la qualité / Faire de de l'accueil des enfants une cause nationale

Ensemble
Nous sommes
Plus forts

FESP

CRÈCHES ET
MICRO-CRÈCHES

LA FESP C'EST UN COLLECTIF, DES INTERACTIONS, DES SYNERGIES POUR AVANCER ET SE DÉVELOPPER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT



QUI SOMMES NOUS ?

La **Fédération des entreprises de services à la personne (FESP)**, est la première Fédération du secteur des entreprises de services à la personne et de la petite enfance.

Elle représente plus de **3600 entreprises** allant de la petite enfance à la dépendance qui emploient plus de **140 000 salariés**.

1250 crèches et micro-crèches
850 entreprises de garde d'enfants à domicile

- toutes tailles (indépendants, multi sites, réseaux...)
- tous les territoires (ruraux, urbains, quartiers prioritaires de la ville, ultra marins)

REPRÉSENTÉES ET DÉFENDUES PAR LA FESP

ACTIONS MANDATS

Depuis **2006**, la FESP défend les structures au niveau national et local en étant notamment administratrice au sein du conseil d'administration de la **CNAF**, du **Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge** ou encore du bureau du **Comité de filière petite enfance**.

ACTIONS LOBBYING

La FESP est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics :

- Elysée,
- Matignon,
- ministères,
- députés,
- sénateurs,
- départements
- communes
- CAF

La **FESP** est membre du bureau exécutif du **MEDEF** portant ainsi la voix des entreprises de la Petite enfance au niveau national et dans vos territoires



POURQUOI NOUS REJOINDRE

Au fil des ans, la FESP a été de tous les combats, couronnés de succès, pour permettre aux gestionnaires de **développer une offre en quantité et en qualité suffisante face à des défis sociétaux majeurs.**

Néanmoins le secteur des crèches et plus particulièrement celui des micro-crèches (souvent stigmatisé voir dénigré) est confronté à des enjeux majeurs décisifs pour la pérennité et le développement des structures.

Plus que jamais il est nécessaire de se fédérer pour faire face à ces défis.

NOS COMMISSIONS MÉTIERS

Les entreprises adhérentes échangent, tous les mois, au sein des **commissions métiers** sur les actualités et permettent à la FESP de formuler des propositions en phase avec les préoccupations des chefs d'entreprise. auprès des pouvoirs publics. Chaque entreprise amplifie sa voix par le collectif, permettant à chacun de mieux réussir.

NOS VICTOIRES

- Intégration des crèches et des micro-crèches dans la convention collective des entreprises de services à la personnes
- Elargissement de la capacité d'accueil en micro-crèches de 10 à 12 places
- Obtention de règles nationales sur les diplômes et les taux d'encadrement
- Construction d'un référentiel bâtiminaire national
- Accompagnement financier des crèches et micro-crèches pendant le Covid
- Sauvegarde du Crédit d'impôt famille en 2019

NOS COMBATS

- Sauvegarder le dispositif du Crédit d'impôt famille
- Elaborer et négocier des emplois repères et des minima conventionnels adaptés à vos réalités
- Rendre éligibles les professionnels des micro-crèches aux revalorisations salariales actées par la CNAF
- Maintenir le dispositif PAJE pour les Micro-crèches
- Revaloriser les montants et plafonds du CMG structure et de la PSU
- Revaloriser le plafond horaire des micro-crèches Paje à 12€
- Rendre éligibles toutes les micro-crèches Paje aux aides à l'investissement et modernisation de la CNAF



**“REJOIGNEZ DES ACTEURS D'EXPÉRIENCE
DANS NOS MÉTIERS,
RESTEZ INFORMÉ,
SOYEZ DÉFENDU,
PORTEZ VOTRE VOIX,
DEVELOPPEZ VOTRE STRUCTURE
AVEC LA FESP !”**

Entreprises de Crèches et Miro-crèches, quelles que soient votre taille et votre zone d'implantation, **vos voix sont essentielles** pour défendre votre activité et vos métiers. Tout comme les 1250 gestionnaires adhérents de la FESP, **vous aussi n'attendez plus et adhérez à la FESP** pour défendre votre activité et travailler aujourd'hui sur les mesures de demain !

NOS SERVICES

JURIDIQUE - PARTENARIAT - FORMATION

Quelle que soit la taille des établissements, la FESP a pour mission d'épauler les chefs d'entreprises et leurs structures en leur apportant des services au plus près de leurs besoins.

- Bénéficier d'un service juridique en illimité
- Être informé en temps réel de toutes les actualités de votre secteur
- Se réunir entre pairs dans les commissions métiers
- Être accompagné pour l'élaboration de sa stratégie de formation professionnelle
- De nombreux autres services (partenariats, webinaires, etc.)

FESP : 67 RUE BLOMET 75015 PARIS
01 53 85 40 80 / WWW.FESP.FR

Ensemble continuons de valoriser le rôle et l'impact des entreprises de micro-crèches et de crèches dans la société. Vous aussi venez contribuer à l'avenir de vos métiers !

VENEZ REJOINDRE...

Maïa village

Berceau des rois

Crèche entreprendre

Babyker

Les jeunes pousses

Carrousel et câlins

Kaz et lulu

Les p'tits babadins

ACTEURS



ADHÉREZ



"la défense des micro-crèches est vraiment dans l'ADN de la FESP, avec un soutien sans faille à toutes nos demandes. La Fédération permet très régulièrement d'échanger avec nos confrères des quatre coins de la France lors des commissions métiers mensuels. La FESP, c'est la garantie que nos voix et nos modèles soient portés auprès des interlocuteurs publics."

SARAH MAWENE / LES JEUNES POUSSES
Adhèrente